

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 532 634

(21) N° d'enregistrement national : 82 15040

(51) Int Cl³ : B 65 H 75/14, 75/18.

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 3 septembre 1982.

(30) Priorité

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 10 du 9 mars 1984.

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

(71) Demandeur(s) : LES CABLES DE LYON, Société anonyme. — FR.

(72) Inventeur(s) : Edouard Vasseur.

(73) Titulaire(s) :

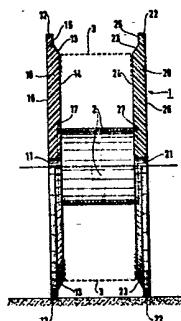
(74) Mandataire(s) : Michel Dalsace.

(54) Touret de câblerie.

(57) Touret de câblerie 1 comportant un fût central 2 puis deux joues 10, 20 circulaires s'étendant radialement à chaque extrémité du fût et présentant deux faces externes planes 16, 26 et deux faces internes 14, 24.

Chaque face interne 14, 24 est prolongé à sa périphérie par un chanfrein 13, 23 augmentant progressivement la distance axiale entre ces deux faces jusqu'à ce que cette distance devienne constante pour former deux couronnes internes 15, 25 raccordées aux faces externes 16, 26 par des surfaces latérales 12, 22 formant bandes de roulement.

Ce touret est principalement utilisé dans le stockage de câbles électriques.



FR 2 532 634 - A1

D

Touret de câblerie

La présente invention a pour objet un touret de câblerie comportant un fût central puis deux joues circulaires s'étendant radialement à chaque extrémité du fût et présentant deux faces externes planes et deux faces internes. Un tel touret, utilisé notamment pour stocker du fil électrique, permet de ne pas endommager ce fil lors de son enroulement.

On connaît des tourets à bandes de roulement dont les caractéristiques propres permettent d'éviter la détérioration d'un fil, lors de leur remplissage.

Ces caractéristiques sont, soit un chanfrein arrondi de quelques millimètres raccordant l'intérieur de chaque joue à chaque bande de roulement, mais dans ce cas, lors de manipulation, des chocs font apparaître sur le chanfrein arrondi des aspérités nuisibles au fil ; soit un chanfrein arrondi plus important donc plus résistant mais dans ce cas, pour conserver une surface de roulement suffisante, il faut fabriquer des joues plus épaisses donc plus lourdes et plus coûteuses.

La présente invention permet de remédier à ces inconvénients en proposant un touret qui ne détériore pas le fil lors de l'enroulement.

Un autre avantage réside dans le fait que la surface de roulement de chaque joue peut être réusinée quand une utilisation intensive du touret a rendu ces surfaces rugueuses, et la durée de vie de ce touret est ainsi augmentée.

La présente invention est caractérisée en ce que chaque face interne est prolongée à sa périphérie par un chanfrein augmentant progressivement la distance axiale entre ces deux faces, jusqu'à ce que cette distance devienne constante pour former deux couronnes internes raccordées aux faces externes par des surfaces latérales formant bandes de roulement.

Avantageusement les bandes de roulement sont d'épaisseur constante.

Il est décrit ci-après à titre d'exemple et en référence au dessin annexé ; un touret selon l'invention dont le fût central est en acier et dont les joues sont en polyester armé.

La figure unique montre le touret en demi-coupe suivant son axe.

On y voit le fût central 2 et les joues 10, 20. Le fût 2 est engagé dans une encoche circulaire 17 de la joue 10 et dans une encoche circulaire 27 de la joue 20.

La joue 10 possède un orifice central 11 et la joue 20 possède 5 un orifice central 21. Ces deux orifices centraux permettent le montage du touret 1 sur un moyeu non représenté.

Les joues 10, 20 possèdent des surfaces de roulement 12, 22 que 10 l'on peut réusiner jusqu'au voisinage des chanfreins 13, 23. Ces chanfreins 13, 23 raccordent respectivement les faces internes 14, 24 aux couronnes internes 15, 25.

Chaque joue possède également une surface externe 16, 26 plane, et les bandes de roulement 12, 22 ont alors une épaisseur constante le long des couronnes internes 15, 25, en direction de l'axe principal.

La référence 3 indique la zone maximale de chargement du touret.

15 Sans sortir du cadre de l'invention, il est entendu que ce touret peut être fabriqué dans des matières différentes, être de dimensions très variées et être utilisé pour des fils ou des câbles de différentes natures.

20

25

30

35

REVENDICATIONS

- 1/ Touret de câblerie (1) comportant un fût central (2) puis deux joues (10, 20) circulaires s'étendant radialement à chaque extrémité du fût et présentant deux faces externes planes (16, 26) et deux faces internes (14, 24), caractérisé en ce que chaque face interne (14, 24) est prolongée à sa périphérie par un chanfrein (13, 23) augmentant progressivement la distance axiale entre ces deux faces jusqu'à ce que cette distance devienne constante pour former deux couronnes internes (15, 25) raccordées aux faces externes (16, 26) par des surfaces latérales (12, 22) formant bandes de roulement.
- 2/ Touret de câblerie selon la revendication 1, caractérisé en ce que les bandes de roulement sont d'épaisseur constante.

1/1

